

N° 2023-122

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2022-110 AUTORISATION A  
SIGNER LE CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE**

L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 7 décembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle.

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, PELLICIER André, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mmes CHENU Azélie (donne pouvoir à M. DUC), ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine

MM. BOUTY Georges (donne pouvoir à M. PELLICIER), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. FAVRE), SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoir : 3

Le Président rappelle qu'une délibération a été prise lors de la séance du conseil communautaire du 9 novembre 2022, numérotée 2022-110. Cette délibération a pour objet d'autoriser la signature du contrat territorial jeunesse 2023-2027 avec le conseil Départemental de la Savoie.

Par décision de la commission permanente du conseil départemental de la Savoie du 10 Novembre 2023, le contrat sera conclu pour une période d'un an : il prendra effet le 1er janvier 2023 et expirera le 31 décembre 2023.

Le dernier paragraphe de la délibération 2022-110 est stipulé comme suit :

« Le Président indique que le contrat déposé court pour la période 2023-2027. Toutefois, le département actualisera chaque année le montant de la subvention versée aux Versants d'Aime, suite aux votes du budget de l'assemblée départementale. Un avenant au Contrat sera alors proposé chaque année. »

Aussi il convient de modifier ledit paragraphe comme suit :

*Le contrat couvrira l'année 2023. Un nouveau contrat pourra être déposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions :
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la modification de la délibération comme présentée ci-dessus ;

DIT que les autres termes de la délibération 2022-110 sont inchangés ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat territorial jeunesse pour l'année 2023 ;

FAIT ET DELIBERE LE 13 DECEMBRE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX